

## Informations aux membres Modèle de prescription

13.06.2022

+++++

### **Accord tarifaire trouvé : Encouragez votre gouvernement cantonal à agir**

Chères et chers membres,

Les associations Psy, H+ Les Hôpitaux de Suisse, Curafutura et HSK ont trouvé un accord tarifaire provisoire pour la psychothérapie psychologique remboursée par l'assurance de base :

- Cet accord s'appuie sur une structure tarifaire complète et applicable, négociée avec tous les partenaires.
- Un tarif de 154.80 CHF/h (valeurs de point tarifaire de 2.58CHF la minute)
- L'accord prévoit de manière explicite la facturation des personnes en formation, avec la même structure tarifaire – monnayant une péjoration de 10% du tarif prévu.

Nous sommes de l'avis que ce tarif est toujours beaucoup trop bas. Nous allons continuer dès l'été à nous lutter pour un tarif définitif juste et adéquat. Cependant, la solution trouvée nous a semblé acceptable pour sortir de l'impasse où nous nous trouvons. Vous trouverez dès mardi [le communiqué de presse](#) y référant sur notre site.

Comme nous vous en avons informé auparavant, santésuisse/tarifsuisse et CSS ont quitté la table des négociations et ont proposé aux cantons une structure tarifaire lacunaire et un tarif basé sur le tarif de délégation.

En acceptant la proposition de curafutura/HSK, nous espérons arriver à convaincre les cantons et la Confédération d'appliquer cette proposition dans toute la Suisse et de rejeter la proposition de santésuisse/tarifsuisse et de CSS, afin d'éviter un chaos dans l'application du modèle de prescription et d'avoir des conditions-cadres acceptables, du moins de manière provisoire.

### **Écrivez aux gouvernements**

La balle est désormais chez les cantons. Ils vont décider de la structure tarifaire et du tarif qu'ils souhaitent appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Les prochains jours et semaines seront décisives.

Dans ce contexte, vous pouvez nous aider !

Les associations affiliées régionales et cantonales vous informeront dans les jours qui viennent de la manière dont vous pouvez, en tant que membre, vous adresser par écrit aux directions de la santé compétentes afin de les inciter à prendre la bonne décision. Un courrier type vous sera envoyé à cet effet.

### **Passez à l'action sur les médias sociaux**

Vous pouvez également agir sur les médias sociaux. Pour augmenter la visibilité des posts, il est important que nous utilisions toutes et tous les mêmes hashtags : accompagnez votre message sur LinkedIn ou Twitter des hashtags **#mentalhealthforall** et **#Timetoact** et adressez-le directement à **@Nom-MembreConseilÉtat** (s'il ou elle dispose d'un compte), afin d'avoir le plus d'impact possible.

Signalez à la personne compétente au sein du Conseil d'État de votre canton qu'elle peut contribuer à l'amélioration des soins de base. Une meilleure santé mentale pour toutes et tous n'est toutefois possible que si les psychothérapeutes sont en mesure de proposer leurs prestations de manière indépendante et de les facturer à la charge de l'assurance de base. Cela exige une structure tarifaire appropriée et des tarifs réalistes. Demandez aux membres de votre Conseil d'État d'agir sans attendre.

Nous sommes convaincus que cela vaut la peine de s'engager ensemble dès maintenant pour trouver une solution pragmatique. Pour notre patientèle. Pour notre profession.

Meilleures salutations,

+++++